

# Sans pesticides, un cimetière oasis de vie

## BIODIVERSITÉ A Ohain, les morts reposent au milieu des plantes et des abeilles

- ▶ D'ici 2019, les herbicides seront interdits pour désherber les cimetières.
- ▶ Opter pour leur végétalisation y favorise la biodiversité.
- ▶ De quoi muer les cimetières austères en parcs avenants.

Au cimetière d'Ohain, dans l'entité de Lasnes, la vie recommence à bourdonner. Ci et là, quelques petites touffes surgissent d'entre les graviers. D'ici quelques semaines, ils seront recouverts d'un tapis vert. C'est donc les pieds dans l'herbe que les visiteurs se rendront devant les tombes. Ou plutôt dans une prairie fleurie, mélange de semences de graminées résistant au piétinement et à la croissance lente ainsi que de 5 % de fleurs basses. Pour garantir un gazon court dans les allées, facile pour marcher, les trois ouvriers communaux lasnois devront tondre cinq fois par an. Couper l'herbe y aura donc définitivement supplanté le désherbage et propulsé l'usage des pesticides dans les oubliettes de l'histoire.

**Les plantes sont choisies pour offrir une longue période de floraison, de février à novembre**

« En 2019, il sera interdit d'utiliser des produits phytosanitaires dans les espaces verts communaux, et donc dans les cimetières. Alors, soit on essaie de trouver un remplaçant aux herbicides en évitant d'avoir tout en gris, soit on change sa façon de voir et on favorise la biodiversité. C'est cette dernière option que l'on a choisie », explique Marie Sengier, éco-conseillère à Lasnes, commune primée en fin 2015 par le label wallon « cimetière nature » pour sa gestion innovante sans pesticides. Depuis ce coup de projecteur, les marques d'intérêt de communes affluent.

C'est que le cimetière d'Ohain ressemble plus à un parc avenant qu'à un cimetière belge typique, gris et austère. « Des visiteurs sont parfois réticents concernant l'enherbement des allées, reconnaît-elle. Mais on a mis en place une communication très forte. Si bien que beaucoup ont accepté ce cimetière végétalisé. Ils apprécient sa vocation paysagère. » Et que dire des aménagements

pour attirer insectes, oiseaux et chauves-souris ? Tous visent le même but : favoriser la vie sauvage. De nombreux hôtels à insectes, fabriqués par les foyers, jalonnent le cimetière. Les plantes sont choisies pour offrir une longue période de floraison aux pollinisateurs, de février (crocus) à novembre (hélianthème). Pour héberger les mésanges, des trous ont été creusés dans le mur d'enceinte. Dans le calvaire, un faux plafond a été construit pour que la chouette effraie, avec sa tête en forme de cœur, y fasse son nid. Il y a aussi des abris pour les chauves-souris.

Une telle profusion de biodiversité fait le bonheur des écoliers de Lasnes, qui rendent régulièrement visite à leurs abeilles, accompagnés de l'apiculteur du rucher du cimetière d'Ohain. En effet, chacune des sept écoles de l'entité a peint et décoré l'une des sept ruches. Et pour ajouter une note de paradis, deux pièces d'eau ont été aménagées, avec plantes aquatiques, tritons et batraciens. « On a très peu de parcs publics à Lasnes, poursuit Marie Sengier. Pourquoi ne pas aller se prome-

ner là-bas ? Dans le respect du recueillement, bien entendu. »

Pour inciter les visiteurs à venir au cimetière, la commune mise sur la vue et l'odorat. Des rosiers à longue floraison ont été plantés, des plantes mellifères et aromatiques s'épanouissent dans les parterres entourant l'ossuaire. Un peu plus loin, le carré d'honneur. Y reposent les anciens

combattants. Pas de gravier gris, mais un tapis de sept espèces différentes de sédum courant entre les tombes. « Elles ont été choisies pour fleurir de façon successive sur toute l'année et empêcher les "mauvaises" herbes de pousser », indique Pascal Colomb, directeur d'Ecawal, une ASBL chargée d'accompagner les communes dans une gestion écologique des

cimetières. D'ici 2019, de nombreux cimetières parmi les 3.500 des 262 communes wallonnes pourraient être autant de parcs et de jardins. Actuellement, au moins 39 d'entre elles ont abandonné les pesticides pour la gestion de leur espace public tandis que près de 25 autres sont sur la bonne voie. ■

LAETITIA THEUNIS



Le cimetière d'Ohain ressemble davantage à un parc avenant qu'au cimetière belge typique. © D.R.

### SENSIBILISATION

**Désormais, trois mois d'action « sans pesticides »**

Jusqu'à l'an dernier, la semaine sans pesticides se tenait la dernière semaine de mars. Désormais, elle courra du 20 mars au 20 juin, soit toute la durée du printemps. « Etaler la période d'action nous donne l'opportunité de montrer bien plus de réalisations pratiques en extérieur, comme des visites de jardins sans pesticides. Se cantonner à la fin mars n'était pas l'idéal car la nature sort à peine de son sommeil hivernal et les conditions météo sont rarement bonnes, indique Isabelle Bourge, de l'ASBL Adalia. Désormais, plus de 200 actions "sans pesticides" se tiendront en trois mois un peu partout en Wallonie. » Par contre, en Région bruxelloise, on continue à se calquer sur le modèle européen : la semaine sans pesticides s'y tiendra du 20 au 30 mars 2016. Et pas au-delà.

L.T.H.

www.printempsanspesticides.be

## l'expert « C'est mieux que le désherbage alternatif »

### ENTRETIEN

Pascal Colomb est botaniste et directeur d'Ecawal. Cette ASBL apporte une aide technique aux communes en matière de végétalisation des cimetières comme alternative aux pesticides.

**Quelle est l'ampleur de la tendance aux cimetières sans pesticides ?**

Tant en Wallonie qu'à Bruxelles, en 2019, il sera interdit d'utiliser des produits phytosanitaires. Dès lors, de plus en plus de communes des deux Régions s'intéressent à la végétalisation des cimetières. L'an dernier, 40 communes ont fait appel à nous. Cette année, il y en a déjà vingt

de plus. La plupart expérimentent tout d'abord le zéro phytoto sur un ou deux des cimetières de leur territoire. On choisit les espèces de plantes adaptées en fonction du projet communal et on en assure le suivi. Ça les rassure dans leur changement.

**Ce changement est porté concrètement par les ouvriers communaux. N'y sont-ils pas réticents ?**

De prime abord, si. Toutefois, il ne s'agit pas de comparer la végétalisation avec le traitement annuel aux herbicides (un seul traitement annuel au Zapper était

nécessaire) : ce dernier sera bientôt interdit. Il s'agit plutôt de la comparer avec les solutions de désherbage alternatif. Parmi celles-ci, il y a le désherbage à la mousse de coco, qui est pulvérisée chaude sur les plantes. S'il pleut, il faut recommencer toutes les quatre semaines. C'est donc contraignant, en plus d'être cher (la machine coûte entre 20.000 et 50.000 euros) et de consommer beaucoup d'eau. Autre technique alternative : le désherbage thermique. En plus d'avoir une empreinte écologique élevée, il n'est pas sans danger : à Meix-sur-Virton, un tel désher-

bage près d'une porte a mis le feu à une menuiserie. Dans les cimetières, les cas de pots fondus au chalumeau ne sont pas rares. Quand on explique cela aux ouvriers, le franc tombe vite : la végétalisation est la meilleure option. Et puis cinq tontes par an, ce n'est pas si difficile.

**Quel est le coût de la végétalisation des cimetières pour les communes ?**

Les herbicides coûtaient cher aux communes. Concernant la végétalisation, chaque cas est unique, mais la Wallonie intervient via différentes subventions. Une certaine de communes sont « Maya », c'est-à-dire qu'elles travaillent pour favoriser un

fleurissement raisonné avec des plantes mellifères. Dans ce cadre, une aide de 2.500 euros est possible pour acheter des plantes pour façonner les pelouses fleuries. Aussi, un programme de plantations (pelouse fleurie, plantes sauvages, haies) peut être subventionné à hauteur de 1.250 euros dans le cadre de la Semaine de l'arbre. Enfin, si la commune fait partie d'un PCDN (Plan communal pour le développement de la nature), elle pourrait consacrer ponctuellement une partie de son budget annuel (5.000 euros) à aménager, par exemple, des haies dans ses cimetières. ■

Propos recueillis par L.T.H.

## La vie de nos partenaires

# DES DÉCHETS POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES

Veolia, expert des métiers de l'eau, de l'énergie et des déchets depuis 160 ans, s'est engagé dans la préservation des ressources. Pour passer d'une logique de consommation des ressources à une logique d'usage et de valorisation dans une économie devenue circulaire, Veolia conçoit et déploie des solutions innovantes pour contribuer au renouvellement des ressources. Patrick Labat, directeur Veolia de la zone Europe du Nord, nous explique comment.

**Pourquoi la préservation des ressources est-elle si cruciale aujourd'hui ?**

Aujourd'hui, les ressources naturelles s'épuisent alors que nos besoins augmentent dans un monde de plus en plus peuplé, urbanisé et confronté au changement climatique. Si les tendances actuelles de consommation et d'évolution de la population se confirment, les Nations Unies estiment qu'en 2050, l'équivalent de deux planètes sera nécessaire pour subvenir à nos besoins. Fondé sur un recours systématique au prélèvement des matières premières qui, par définition même, sont limitées, ce mode de production n'est ni durable, ni efficace. En outre, nous consommons de plus en plus jusqu'à produire 4 milliards de tonnes de déchets par an dans le monde, dont seul un milliard est recyclé.

**Produire plus avec moins de ressources, c'est réaliste ?** Oui, c'est tout à fait possible ! Nous devons profondément revoir notre rapport aux ressources et inventer un nouveau modèle de développement économique et social plus efficace, plus équilibré, plus durable. Passer d'une logique de consommation des ressources à une logique d'utilisation efficace de celles-ci et de valorisation des déchets est le principe fondateur de l'économie circulaire

dans laquelle Veolia s'est engagé par sa signature « Ressourcer le monde ».

**L'économie circulaire, qu'est-ce que c'est exactement ?** Les principes de l'économie circulaire sont simples : produire des biens et des services tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières et des sources d'énergie non renouvelable. Il s'agit d'écoconcevoir les produits et les services pour réduire leur impact sur les ressources et l'énergie : dès la conception du bien, une analyse de chaque étape du cycle de vie doit être réalisée afin de minimiser les impacts environnementaux et d'optimiser son réemploi ou son recyclage.

**Et Veolia dans tout ça ?** Grâce aux innovations dans le recyclage des matières et la valorisation des déchets, Veolia déploie des solutions permettant d'éviter le prélèvement de nouvelles ressources en donnant une deuxième vie à celles déjà prélevées. Concrètement, nous produisons de nouvelles ressources à partir des déchets : ces ressources « secondaires » compensent progressivement la raréfaction des ressources naturelles « primaires ». Pour ce faire, Veolia s'associe à des industriels pour leur permettre de fabriquer des produits à partir de matière recyclée. C'est le cas avec Castorama pour un plan de travail de cuisine et avec SEB pour des générateurs de vapeur fabriqués à partir des plastiques recyclés.

**Donc, nos déchets deviennent à leur tour des ressources ?** C'est exactement cela. Par exemple, à Angers, en France, nous récupérons le plastique des téléphones portables. Broyé, fondu, il servira ensuite à fabriquer des pèse-personnes. Aux Pays-Bas, nous récupérons les chutes de production

de plastique ainsi que des déchets usuels ; nous les trions pour avoir un composant parfaitement homogène qui servira à la fabrication de pare-chocs de voiture ou de meubles de jardin. L'enjeu, c'est bien évidemment la qualité du tri. Nous avons mis au point un procédé de tri des plastiques qui nous garantit une qualité constante : nous obtenons un composant homogène d'aussi bonne qualité que le produit vierge. C'est un véritable cercle vertueux : nos déchets deviennent des ressources de qualité. En 2013, Veolia a valorisé près de 38 millions de tonnes de déchets. Et ce n'est qu'un début. Demain, de plus en plus de nos objets seront fabriqués à partir de déchets. Autant de ressources naturelles préservées et de pollution évitée...

En savoir plus : [www.veolia.com](http://www.veolia.com)



Récupération des chutes de production de plastique.